

PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

Direction régionale et départementale  
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
de la région Grand Est

Strasbourg le

18 OCT. 2016

Direction départementale déléguée  
Service Protection sociale et juridique

Dossier suivi par : Mmes Marie-Pierre GALLANI et  
Linda MARTINEZ  
Téléphone : 03 88 76 78 40/42  
Télécopie : 03 88 76 78 431  
[linda.martinez@bas-rhin.gouv.fr](mailto:linda.martinez@bas-rhin.gouv.fr)

Recommandé AR

Madame la Directrice,

Comme suite aux propositions budgétaires que vous avez réceptionnées le 22 septembre 2016 et sur lesquelles vous n'avez formulé aucune observation, j'ai l'honneur de vous notifier le budget autorisé et la dotation globale du service protection des majeurs de votre association pour l'exercice 2016. L'arrêté de tarification vous parviendra ultérieurement.

RECAPITULATIF DU BUDGET AUTORISE

Les effectifs autorisés sont de 23,6 ETP.

CHARGES :

	Charges retenues
Groupe I	82 400
Groupe II	1 209 056
Groupe III	118 330
TOTAL	1 409 786

PRODUITS

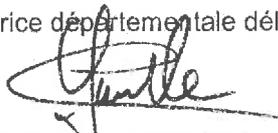
	Produits retenus
DGF	1 210 086
Participation des usagers	190 000
Autres	9 700
TOTAL	1 409 786

REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALE 2016 PAR FINANCEUR

Financeurs	Euros	Dont douzième
ETAT	1 206 455,74	100 537,97
CONSEIL DEPARTEMENTAL	3 630,26	302,52
TOTAL	1 210 086,00	100 840,49

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice départementale déléguée



Corinne GAUTHERIN

Madame la Directrice  
Association TANDEM  
89, route des Romains  
67200 STRASBOURG



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

18 OCT. 2016

Direction régionale et départementale  
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
de la région Grand Est

Strasbourg le

Direction départementale déléguée  
Service Protection sociale et juridique

Dossier suivi par : Mmes Marie-Pierre GALLANI et  
Linda MARTINEZ  
Téléphone : 03 88 76 78 40/42  
Télécopie : 03 88 76 78 431  
[linda.martinez@bas-rhin.gouv.fr](mailto:linda.martinez@bas-rhin.gouv.fr)

Recommandé AR

Monsieur le Directeur général,

Comme suite aux propositions budgétaires que vous ont été adressées le 20 septembre 2016 et le 10 octobre 2016, j'ai l'honneur de vous notifier le budget autorisé et la dotation globale du service protection des majeurs de votre association pour l'exercice 2016. L'arrêté de tarification vous parviendra ultérieurement.

RECAPITULATIF DU BUDGET AUTORISE

Les effectifs autorisés sont de 78,7 ETP.

CHARGES :

	Crédits reconductibles	Crédits non reconductibles	Charges retenues
Groupel	210 836,00		210 836,00
Groupe II	3 563 703,96	28 962	3 592 665,96
Groupe III	263 000,00		263 000,00
Total des charges	4 037 539,96	28 962	4 066 501,96

Observations :

Dans le groupe I, 6 784 € correspondant à la redevance d'utilisation du nouveau logiciel métier sont intégrés en crédits reconductibles.

Dans le groupe II les 28 962 € de crédits non reconductibles correspondent :

- au coût résultant du recours à un agent administratif contractuel à temps partiel, affecté aux travaux de migration du module administratif du logiciel métier pendant 2 mois (4 839 €)
- au coût d'un stagiaire pour une période de 12 mois (6 600 €),
- à l'indemnité de départ en retraite d'une déléguée (17 523 €).

Le groupe III a été porté à 263 000 € pour tenir compte des provisions d'amortissement des nouveaux équipements ainsi que des charges supplémentaires de maintenance.

PRODUITS :

	Produits retenus
DGF	3 518 632,96
Participation des majeurs	540 000,00
Autres produits de gestion courante	7 869,00
TOTAL	4 066 501,96

REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALE 2016 PAR FINANCEUR

Financeurs	Euros	Dont douzième
ETAT	3 508 077,06	292 339,75
CD	10 555,90	879,66
TOTAL	3 518 632,96	293 219,41

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice départementale déléguée



Corinne GAUTHERIN

Monsieur le Directeur général  
Union départementale des associations familiales  
du Bas-Rhin  
19-21 rue du Faubourg National  
67 067 STRASBOURG

PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

Direction régionale et départementale  
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
de la région Grand Est

Strasbourg le

18 OCT. 2016

Direction départementale déléguée  
Service Protection sociale et juridique

Dossier suivi par : Mmes Marie-Pierre GALLANI et  
Linda MARTINEZ  
Téléphone : 03 88 76 78 40/42  
Télécopie : 03 88 76 78 431  
[linda.martinez@bas-rhin.gouv.fr](mailto:linda.martinez@bas-rhin.gouv.fr)

Recommandé AR

Monsieur le Directeur général,

Comme suite aux propositions budgétaires que vous avez réceptionnées le 22 septembre 2016 et sur lesquelles vous n'avez formulé aucune observation, j'ai l'honneur de vous notifier le budget autorisé et la dotation globale du service protection des majeurs de votre association pour l'exercice 2016. L'arrêté de tarification vous parviendra ultérieurement.

RECAPITULATIF DU BUDGET AUTORISE

Les effectifs autorisés sont de 3 ETP.

CHARGES :

	Crédits reconductibles	Crédits non reconductibles	Charges retenues
Groupe I	9 668	1 570	11 238
Groupe II	194 293	2 680	196 973
Groupe III	32 110		32 110
Total des charges	236 071	4 250	240 321

**Observations :**

Dans le groupe I, des crédits non reconductibles d'un montant de 1 570 € vous sont accordés pour financer l'achat d'un visiophone destiné à sécuriser l'accès aux bureaux de l'association.

Dans le groupe II, des crédits non reconductibles d'un montant de 2 680 € sont alloués pour financer la formation d'un délégué en vue de l'obtention du CNC.

PRODUITS :

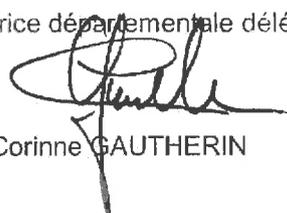
	Produits retenus
DGF	215 321
Participation des usagers	25 000
Autres	0
TOTAL	240 321

REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALE 2016 PAR FINANCEUR

Financeurs	Euros	Dont douzième
ETAT	214 675,04	17 889,58
CONSEIL DEPARTEMENTAL	645,96	53,83
TOTAL	215 321,00	17 943,41

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice départementale déléguée



Corinne GAUTHERIN

Monsieur le Directeur général  
Association Route Nouvelle Alsace  
134, route de la Fédération  
67 100 STRASBOURG

PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

Direction régionale et départementale  
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
de la région Grand Est

Strasbourg le

18 OCT. 2016

Direction départementale déléguée  
Service Protection sociale et juridique

Dossier suivi par : Mmes Marie-Pierre GALLANI et  
Linda MARTINEZ  
Téléphone : 03 88 76 78 40/42  
Télécopie : 03 88 76 78 431  
[linda.martinez@bas-rhin.gouv.fr](mailto:linda.martinez@bas-rhin.gouv.fr)

Recommandé AR

Madame la Directrice

Comme suite aux propositions budgétaires que vous avez réceptionnées le 22 septembre 2016 et sur lesquelles vous n'avez formulé aucune observation, j'ai l'honneur de vous notifier le budget autorisé et la dotation globale du service protection des majeurs de votre groupement pour l'exercice 2016. L'arrêté de tarification vous parviendra ultérieurement.

RECAPITULATIF DU BUDGET AUTORISE

Les effectifs autorisés sont de 2,14 ETP.

CHARGES :

	Charges retenues
Groupe I	6 525
Groupe II	70 823
Groupe III	9 931
TOTAL	87 279

PRODUITS :

	Produits retenus
DGF	67 006
Participation des usagers	14 583
Autres	5 690
TOTAL	87 279

REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALE 2016 PAR FINANCEUR

Financeurs	Euros	Dont douzième
ETAT	66 804,98	5 567,08
CONSEIL DEPARTEMENTAL	201,02	16,75
TOTAL	67 006,00	5 583,83

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice départementale déléguée



Corinne GAUTHERIN

Madame la Directrice  
Groupement d'Intérêt Public Tutélaire d'Alsace  
17, route de Strasbourg  
67 240- BISCHWILLER



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

Direction régionale et départementale  
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
de la région Grand Est

Strasbourg le

18 OCT. 2016

Direction départementale déléguée  
Service Protection sociale et juridique

Dossier suivi par : Mmes Marie-Pierre GALLANI et  
Linda MARTINEZ  
Téléphone : 03 88 76 78 40/42  
Télécopie : 03 88 76 78 431  
[linda.martinez@bas-rhin.gouv.fr](mailto:linda.martinez@bas-rhin.gouv.fr)

Recommandé AR

Monsieur le Président,

Comme suite aux propositions budgétaires que vous avez réceptionnées le 22 septembre 2016 et sur lesquelles vous n'avez formulé aucune observation, j'ai l'honneur de vous notifier le budget autorisé et la dotation globale de votre association pour l'exercice 2016. L'arrêté de tarification vous parviendra ultérieurement.

RECAPITULATIF DU BUDGET AUTORISE

Les effectifs autorisés sont de 1,4 ETP.

CHARGES :

	Charges retenues
Groupe I	3581
Groupe II	53 552
Groupe III	7 316
TOTAL	64 449

PRODUITS :

	Produits retenus
DGF	60 813
Participation des usagers	3 636
Autres	0
TOTAL	64 449

REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALE 2016 PAR FINANCEUR

Financeurs	Euros	Dont douzième
ETAT	60 630,56	5 052,54
CONSEIL DEPARTEMENTAL	182,44	15,21
TOTAL	60 813,00	5 067,75

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice départementale déléguée



Corinne GAUTHERIN

Monsieur le Président  
Association Une Main Pour Tous  
43, route d'Aspach  
BP 40179  
68702-CERNAY CEDEX



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

Direction départementale de la cohésion sociale  
et de la protection des populations

Colmar, le 17 OCT. 2016

Département Cohésion Sociale  
Service Inclusion Sociale – Solidarités – fonctions  
sociales du Logement

Monsieur le Président  
de l'association UMPT  
43 route d'Aspach  
BP 40179  
68702 CERNAY CEDEX

Affaire suivie par : Mme Haebig et Mme Rineau

Téléphone : 03 89 24 82 18 et 81 97

Lettre recommandée avec avis de réception

Monsieur le Président,

En l'absence de réponse de votre part suite à nos propositions budgétaires en date 29 septembre 2016, j'ai l'honneur de vous notifier la dotation globale et le budget autorisés de votre établissement pour l'exercice 2016 conformément à l'arrêté qui vous sera transmis ultérieurement.

### I. CHARGES D'EXPLOITATION

Le montant de vos dépenses n'a pas été modifié par rapport au montant retenu lors de la procédure contradictoire, soit 12 450 €.

Dépenses du groupe I retenues :

12 450 euros

Le montant de vos dépenses n'a pas été modifié par rapport au montant retenu lors de la procédure contradictoire, soit 180 482 €.

Dépenses du groupe II retenues :

180 482 euros

Le montant de vos dépenses n'a pas été modifié par rapport au montant retenu lors de la procédure contradictoire, soit 23 165 €.

Dépenses du groupe III retenues :

23 165 euros

### II. PRODUITS D'EXPLOITATION

La dotation globale de fonctionnement versée est fixée à 168 929 euros.

Recettes du groupe I retenues :

168 929 euros

Cité administrative – Bât. C - 3 rue Fleischhauer – 68026 COLMAR CEDEX – ☎ 03 89 24 82 00 – 📠 03 89 24 82 01 – ✉ ddcsp@haut-rhin.gouv.fr

Pour toutes autres informations, consulter aussi 3939 allo service public (0.15 €/mn) et [www.haut-rhin.gouv.fr](http://www.haut-rhin.gouv.fr)

La DDCSPP met en œuvre un traitement automatisé d'informations nominatives. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ces informations nominatives. Ce droit s'exerce auprès du service dont l'adresse figure en pied de page de ce document.

Le montant de vos recettes du groupe II n'a pas été modifié par rapport au montant retenu lors de la procédure contradictoire, soit 26 000 €.

<b>Recettes du groupe II retenues :</b>	<b>26 000 euros</b>
---	---------------------

Le montant de vos recettes du groupe III n'a pas été modifié par rapport au montant retenu lors de la procédure contradictoire, soit 0 €.

<b>Recettes du groupe III retenues :</b>	<b>0 euro</b>
--	---------------

La dotation globale de financement retenue résulte de la prise en compte des éléments précités. Elle est déterminée comme suit :

	<b>Groupes fonctionnels</b>	<b>Montants</b>
<b>Dépenses</b>	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	12 450 €
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	180 482 €
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	23 165 €
	Résultat incorporé (déficit)	0 €
	<b>Total des dépenses d'exploitation 2016</b>	<b>216 097 €</b>
<b>Recettes</b>	Groupe I Produits de la tarification	168 929 €
	Groupe I Crédits non reconductibles	0 €
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	26 000 €
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0 €
	Résultat incorporé (excédent)	21 167,54 €
	<b>Total des recettes d'exploitation 2016</b>	<b>216 097€</b>

#### REPARTITION SELON FINANCEURS PUBLICS.

<b>Financeurs publics</b>	<b>%</b>	<b>€</b>
<b>ETAT</b>	<b>99,70</b>	<b>168 423</b>
<b>CD</b>	<b>0,30</b>	<b>506</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>168 929</b>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice Départementale,



Brigitte LUX